

A – CONDITIONS GÉNÉRALES

A.1 – Pour participer à Picvetia 2026, les participants doivent lire et accepter les présentes dispositions. Les personnes qui ne peuvent pas prouver qu’elles ont lu ou accepté les dispositions se verront refuser l’accès et ne pourront pas utiliser les outils informatiques fournis.

A.2 – Les présentes dispositions ont été rédigées en anglais, allemand, français et italien et ont été établies conformément aux lois et règlements suisses en vigueur.

A.3 – Les dispositions peuvent être consultées et téléchargées ici. Elles seront également envoyées aux participants sélectionnés avec l’e-mail de confirmation.

A.4 – Les participants ont la possibilité d’explorer les profils des autres membres sur le serveur Discord de Picvetia, où ils peuvent obtenir des coordonnées complètes à des fins de réseautage. L’utilisation de Discord est considérée comme une condition essentielle de participation.

A.5 – Il incombe aux participants de se familiariser avec l’utilisation de Discord et d’apprendre à l’utiliser correctement.

A.6 – Chaque personne inscrite doit déclarer accepter les conditions générales de contrat et de service nécessaires à l’utilisation du site web et du serveur Discord.

A.7 – Tous les membres sont tenus de fournir des informations exactes et véridiques.

A.8 – Les organisateurs s’efforceront d’assurer le bon fonctionnement du site web et de Discord, mais informent les participants que des interruptions de service peuvent survenir en raison de mises à jour et de travaux de maintenance.

A.9 – Par ailleurs, les organisateurs signalent que l’utilisation d’internet et des services électroniques peut exposer les participants à des risques, tels qu’un accès malveillant par des logiciels malveillants au système TIC ou des menaces pour la sécurité des données personnelles par des tiers.

A.10 – L’accès à tous les systèmes pendant l’événement nécessite un compte Discord. En outre, l’utilisation d’un compte Instagram est recommandée pour favoriser les interactions entre les participants.

A.11 – Afin de faciliter l’organisation des séances photo et des déplacements associés, une carte interactive est disponible sur Discord. La carte contient des instructions pour atteindre chaque lieu, accompagnées d’un lien vers les images.

A.12 – Pour faciliter la communication entre l’organisation et les participants, un serveur Discord fermé sera mis en place. Ce serveur servira de plateforme pour permettre aux participants de réseauter facilement, d’échanger des informations et de recevoir des détails supplémentaires de l’organisation qui ne sont pas disponibles sur le site web.

A.13 – En cas de signalement d’infractions aux présentes dispositions ou aux normes de comportement social, l’organisation prendra immédiatement les mesures appropriées. Les notifications concernant de telles infractions doivent être transmises à l’organisation via le formulaire de contact disponible sur le site web.

B – INSCRIPTION

B.1 – Toute personne peut poser sa candidature pour l'événement et consulter ou télécharger les dispositions de l'événement sur le site web de Picvetia. Une adresse e-mail valide et active est requise pour l'inscription. L'inscription à l'événement est possible via le site web à la date communiquée par l'organisateur.

B.2 – Pour s'inscrire, les participants doivent remplir un formulaire d'inscription, exprimant ainsi leur intention claire de participer à l'édition actuelle de Picvetia. Ils autorisent les organisateurs à collecter et à utiliser leurs informations personnelles exclusivement à des fins liées à l'événement.

B.3 – Le remplissage du formulaire d'inscription signifie que chaque membre reconnaît avoir lu et accepté pleinement toutes les règles. Cela constitue également un accord avec l'organisation de Picvetia et exprime l'engagement individuel à respecter les règles établies.

B.4 – Les résultats de la sélection seront communiqués à tous les candidats par e-mail de manière privée le 06.11.2025.

B.5 – L'e-mail de confirmation destiné aux participants acceptés contient des informations importantes de l'organisation, qu'il est fortement recommandé de lire attentivement. Il contient également la décharge de responsabilité, qui doit être signée et renvoyée.

B.6 – Les inscriptions en duo de cosplayers ou de photographes sont autorisées. Toutefois, les inscriptions de paires mixtes, comme un photographe et un cosplayer ensemble, ne sont pas acceptées. De plus, les paires sélectionnées doivent planifier et participer à au moins 80 % des séances photo ensemble. Les 20 % restants correspondent à deux séances photo pouvant être réalisées individuellement.

Des duos ou groupes parmi les participants individuels sélectionnés peuvent être librement formés.

B.7 – Seul un nombre limité de participants sera accepté, réparti équitablement entre photographes/vidéastes et cosplayers. À cet égard, les organisateurs se réservent le droit d'examiner chaque candidature et de décider selon les critères suivants :

Critères Cosplayers

Critères Photographes

Comme indiqué à la section B.4, les résultats du processus de sélection seront communiqués aux participants le 06.11.2025. Un e-mail individuel sera envoyé à tous les candidats pour les informer des résultats de la sélection. Les personnes sélectionnées comme participants pour l'événement actuel doivent confirmer leur participation en transférant les frais de participation sur le compte bancaire ou PayPal de l'événement dans les délais impartis. Les informations de paiement seront incluses dans l'e-mail. Les participants qui ne confirment pas dans le délai imparti seront considérés comme exclus. Les frais de participation ne seront pas remboursés en cas d'exclusion ou de retrait.

B.8 – Après la date limite de paiement, les liens vers le serveur Discord exclusif seront envoyés par e-mail.

B.9 – Comme indiqué à la section B.7, les participants qui ne confirment pas leur participation dans les délais impartis par le paiement seront retirés de la liste de sélection. En raison des critères stricts de sélection des participants, il est fortement recommandé de ne s'inscrire que

si vous êtes certain de pouvoir participer à l'événement. Cela garantit un déroulement fluide de l'événement avec un minimum d'annulations.

B.10 – Il existe une liste d'attente de 10 places pour combler les désistements. L'organisation n'est pas tenue d'informer les participants de leur position exacte sur la liste d'attente. Les participants sélectionnés à partir de la liste d'attente recevront un e-mail en temps voulu.

B.11 – L'organisation souhaite rappeler à tous les participants admis qu'un canal dédié à la recherche de créneaux est disponible sur le serveur Discord de Picvetia. Afin d'optimiser et de coordonner la planification, l'organisation encourage les participants à utiliser ce portail.

B.12 – L'accord est valable pour la durée de l'événement et jusqu'à ce que les photographes aient remis leurs photos aux cosplayers.

B.13 – Pour participer à l'événement, il est obligatoire de signer la décharge de responsabilité à l'avance et de l'envoyer à l'organisation. Pour accéder à toutes les zones de l'événement, il est recommandé de récupérer le badge personnalisé.

B.14 – Nous rappelons également que l'événement est privé et que les photographes ou cosplayers non accrédités ne seront pas acceptés.

C – DURÉE ET CLÔTURE

C.1 – Picvetia 2026 se déroulera sur trois jours, du 10 au 12 avril 2026, dans la région de Locarno-Bellinzona, et comprendra des lieux situés dans un rayon de 45 minutes en voiture.

D – ZONES DE L'ÉVÉNEMENT, CARTE ET LIEUX

D.1 – Le point d'information sera le siège principal et le point de rencontre officiel.

D.2 – Les participants auront accès à une carte interactive via Google Maps, leur permettant d'atteindre facilement chaque lieu.

D.3 – Chaque lieu de la carte Picvetia peut être trouvé sur Discord avec une galerie d'images. Les indications et les règles spécifiques à chaque lieu y sont également fournies.

D.4 – L'organisation ne peut pas fournir de transport vers les lieux de prise de vue pour les participants. Bien que des bénévoles soient disponibles pour apporter leur assistance si nécessaire, leur intervention est principalement réservée aux cas de nécessité extrême ou d'urgence. Les participants doivent donc organiser leur propre transport en conséquence.

D.5 – L'événement offre aux participants l'accès à une variété de lieux. Il est fortement recommandé d'examiner attentivement la carte des lieux, les heures d'ouverture et de fermeture, ainsi que les règles de chaque site avant de commencer à planifier les séances photo. Cela garantit un processus de planification bien informé et efficace.

D.6 – Bien que l'utilisation de lieux en dehors des options fournies ne soit pas interdite, l'organisation décline toute responsabilité en cas d'incidents survenus dans des lieux non désignés. Il est fortement recommandé de contacter l'organisation avant d'utiliser des zones dont les conditions de sécurité sont incertaines.

E – LICENCES ET IMAGES

E.1 – Le participant déclare détenir les droits d'utilisation des images envoyées pour l'inscription ou être légalement autorisé à utiliser les œuvres présentées.

E.2 – En cas de litige impliquant l'organisation, lié à une plainte déposée par un tiers contre le participant, ce dernier doit rembourser les frais de l'organisateur, notamment les frais de représentation juridique à partir du dépôt de la plainte, ainsi que tous les frais d'indemnisation.

E.3 – L'événement a pour objectif la création de contenus photo et vidéo. L'organisation, compte tenu de l'effort important impliqué, fixe un délai raisonnable de livraison des images allant jusqu'à huit mois. Au-delà de ce délai, les cosplayers qui n'ont pas reçu ce qui leur a été promis sont invités à en informer l'organisation.

E.4 – L'utilisation des images est autorisée pour la publication sur des sites web personnels et sur les réseaux sociaux, ou pour l'impression dans le cadre d'expositions ou de concours. La vente de tirages est autorisée avec le consentement de toutes les parties concernées (cosplayer, photographe, Picvetia).

E.5 – Pour les créneaux d'une durée d'une heure ou plus, les photographes s'engagent à fournir au cosplayer au moins trois images, sauf accord contraire. Les photographes sont encouragés à partager des images supplémentaires s'ils le souhaitent. Veuillez noter que la vente d'images ou de retouches est strictement interdite.

E.6 – Le participant accepte de mettre son image à disposition à des fins promotionnelles pour Picvetia. Les participants sont tenus de fournir immédiatement à l'organisation, sur demande, des photographies, des films ou d'autres matériaux, même sans ajout de logos, si cela est explicitement demandé par l'organisation. Ce contenu peut être utilisé à des fins promotionnelles par divers canaux ou publié sur les plateformes de Picvetia. L'organisation s'engage à mentionner les parties concernées dans tous les cas.

E.7 – Les photos de l'événement publiées sur Internet doivent mentionner clairement l'événement. Sur les réseaux sociaux où Picvetia est présent, l'événement doit être identifié (tagué). Les hashtags #Picvetia et #Picvetia2025 peuvent être utilisés. Sur Instagram, l'événement doit être demandé comme partenaire de collaboration, mais l'événement ne peut pas garantir que toutes les demandes seront acceptées.

E.8 – Lors de la publication de photographies, vidéos ou autres contenus créés pendant Picvetia, les participants doivent identifier les personnes représentées en ajoutant le nom de leur page respective ou de leur profil personnel. Cette pratique garantit une reconnaissance appropriée des personnes impliquées et augmente la visibilité sur diverses plateformes sociales.

F – RESPONSABILITÉS ET INTERDICTIONS

F.1 – L'organisation n'assume aucune responsabilité pour les dommages causés par des tiers (y compris d'autres participants).

F.2 – Le participant doit respecter les usages et les règles de chaque lieu où se déroule Picvetia.

F.3 – Pendant l'événement, certains lieux peuvent avoir un accès restreint en raison de leur fragilité ou de leur état, et peuvent ne pas être sûrs. Pour cette raison, l'organisation décline

toute responsabilité en cas de dommage aux personnes ou aux biens. Une décharge de responsabilité devra donc être signée à l'avance.

F.4 – Les *Location Channels* sur Discord contiennent des règles spécifiques à chaque lieu. Celles-ci doivent être lues et respectées.

F.5 – Les participants doivent immédiatement réparer ou indemniser tout dommage qu'ils ou des tiers auraient causé aux lieux où se déroule Picvetia.

F.6 – Les participants doivent ramasser leurs déchets et laisser les lieux dans le même état qu'ils les ont trouvés.

F.7 – Tous les participants doivent se comporter de manière correcte et faire preuve du plus grand respect envers les autres et envers les lieux mis à leur disposition. L'organisation se réserve le droit d'expulser toute personne ne respectant pas ces conditions.

F.8 – Il est strictement interdit de modifier, déplacer ou altérer quoi que ce soit dans les lieux mis à disposition sans autorisation préalable des organisateurs ou des propriétaires.

F.9 – Il est strictement interdit de prendre des « photos volées » de cosplayers participant à d'autres séances. Cette mesure vise à préserver la possibilité de réaliser des clichés uniques et à maintenir un environnement calme et paisible pendant l'événement.

F.10 – Il est strictement interdit aux participants de recevoir une rémunération pour des créneaux (*slots*). Toutefois, une contribution raisonnable aux frais d'organisation d'une séance – par exemple la location d'un cheval ou le paiement d'un service comme le feu – est autorisée. Cette contribution doit uniquement couvrir les dépenses partagées ou individuelles convenues entre les deux parties concernées.

F.11 – Toute séance portant atteinte aux règles de la décence publique de l'événement est interdite. La nudité ainsi que les contenus suggestifs, érotiques, etc. sont expressément interdits pendant Picvetia.

F.12 – Les participants ne doivent pas :

Mettre en ligne du contenu illégal ;

Se comporter d'une manière qui viole la législation ou cherche à la contourner ;

Ne pas respecter les règles de bonne conduite et de moralité ;

Utiliser les services électroniques de manière à en perturber le fonctionnement ou à causer des problèmes au prestataire ou aux autres participants.

F.13 – Les photographes et les cosplayers sont priés d'adopter un comportement approprié pendant l'événement, avec l'obligation absolue de faire preuve de respect envers les autres participants. La politesse et le langage correct sont obligatoires.

F.14 – Pendant la durée de l'événement, il est strictement interdit aux participants de conclure des accords ou d'organiser spontanément des séances avec des personnes non inscrites ou n'ayant pas suivi le processus de sélection habituel. Un tel comportement, ou le soutien à de telles pratiques, entraînera l'expulsion immédiate de l'événement en cours et l'exclusion des éditions futures.

F.15 – Toutes les informations communiquées par l'organisateur aux participants doivent être considérées comme confidentielles et privées. Il est donc strictement interdit de les divulguer sans le consentement explicite de l'organisation.

G – RÉCLAMATIONS

G.1 – Les réclamations concernant Picvetia ou l'un des services proposés peuvent être envoyées à l'organisation par courriel à l'adresse info@picvetiaevent.ch. L'organisation répondra dès que possible.

G.2 – La plainte doit contenir une description précise de la situation signalée, les noms des participants concernés, la raison de la plainte ainsi que toutes les informations nécessaires pour comprendre pleinement la situation. Toutes les plaintes restent strictement confidentielles au sein de l'organisation.

G.3 – Bien que l'organisation s'engage à examiner les plaintes aussi rapidement que possible, les données envoyées seront analysées dans un délai maximal de 14 jours calendaires à compter de leur réception.

H – ASSISTANTS ET ACCOMPAGNATEURS

H.1 – Il n'y a pas de limite au nombre d'assistants.

H.2 – Tous les participants peuvent être accompagnés de personnes sans restriction, mais ces dernières n'ont pas accès aux zones privées ou restreintes afin de ne pas déranger les autres participants.

H.3 – Les assistants accrédités recevront également un badge personnalisé.

H.4 – Les participants doivent enregistrer leurs assistants au moyen d'un formulaire spécifique. L'inscription doit être complétée avec les informations personnelles des assistants.

H.5 – Les frais d'inscription des assistants doivent être payés après l'enregistrement sur le compte bancaire ou PayPal de Picvetia.

H.6 – Le non-respect de l'une des exigences rendra la demande d'accréditation de l'assistant invalide.

I – RETRAITS

I.1 – Picvetia est un événement à nombre limité de participants et à processus de sélection strict, comme décrit aux points B.9, B.10 et B.11. Bien qu'il soit possible de refuser la participation après réception de l'e-mail d'invitation/de confirmation, il est vivement conseillé d'aborder l'inscription et l'engagement à l'événement avec prudence et sérieux.

I.2 – Après la date limite de paiement des frais de participation, et sans communication de la part de la personne concernée, les participants n'ayant pas payé leurs frais seront considérés comme exclus de l'événement.

I.3 – En cas de retrait ou d'annulation ultérieure, une demande de désinscription doit être envoyée par e-mail à info@picvetiaevent.ch

Un retrait non signalé sera considéré comme injustifié.

I.4 – En raison de la nature de l'événement, les retraits injustifiés, jugés par l'organisation comme fondés sur des motifs triviaux, entraîneront l'exclusion de la prochaine édition.

J – EXPULSION

L'organisation se réserve le droit d'exclure des participants dans les cas suivants.

J.1 – L'organisation exercera ce droit si un ou plusieurs participants enfreignent les règlements de Picvetia, les lois suisses ou les règles générales de bonne conduite.

J.2 – L'organisation exercera ce droit si un ou plusieurs participants :

- Téléchargent des contenus illégaux ;
 - Agissent d'une manière violant ou contournant la législation ;
 - Ne respectent pas les règles de comportement social et de bienséance ;
 - Se comportent mal envers d'autres participants ;
 - Utilisent les services électroniques d'une manière perturbant le fonctionnement ou causant des problèmes au prestataire ou aux autres participants.
-

K – CONTACTS

Le formulaire disponible sur picvetiaevent.ch/contact peut être utilisé pour tout contact.
Les plaintes peuvent être envoyées par e-mail à : info@picvetiaevent.ch